

RÉSOLUTION ECO 1/95

COHÉRENCE DES OUTILS DE CONNAISSANCE DU SECTEUR VITIVINICOLE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

SUR PROPOSITION de la Commission III "Economie vitivinicole",

VU les rapports et exposés présentés au cours de la 74ème Assemblée Générale à Paris du 6 au 8 juin 1994 sur le thème "l'informatique et les méthodes nouvelles de gestion des marchés",

CONSTATE que de nombreux États-membres ou organisations officielles en dépendant, font appel à des moyens informatiques plus ou moins élaborés pour la prévision des récoltes, la maîtrise réglementaire des productions, l'établissement de bilans d'approvisionnement, le suivi des cours et des cotations, la modélisation,

ESTIME souhaitable que l'O.I.V. puisse contribuer, en ce qui le concerne, à améliorer la cohérence des outils et méthodologies mis en oeuvre, afin de permettre l'agrégation des données au niveau mondial et d'avoir une meilleure connaissance de la situation du secteur vitivinicole par la prise en compte des différents segments de marché, notamment : vins fins ou de qualité, vins de table, produits nouveaux à base de vin,

CONFIE au groupe d'experts "Analyse économique et conjoncturelle" la mission d'expertiser les outils informatiques existants et de proposer les recommandations nécessaires pour avoir une approche cohérente de la situation au niveau mondial,

DEMANDE aux États-membres, de bien vouloir faciliter, en tant que de besoin, les travaux engagés à cette fin par le groupe d'experts susvisé,

RAPPELLE que les interventions de l'O.I.V. doivent être compatibles avec son budget.